

INFORMATIONS

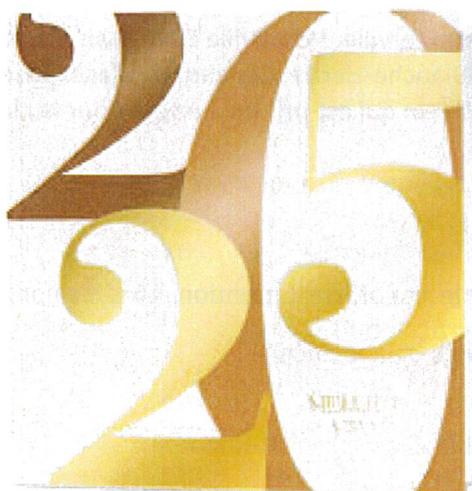
VOEUX DU MAIRE

Alain PORQUET, Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et
Conseillers Municipaux

Vous convient
à la présentation des vœux
à l'occasion de la nouvelle année le :

Vendredi 17 janvier 2025
à 18h30 à la Salle des Fêtes.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette manifestation.



LES PETITS GÉNIES



L'association « **les petits génies** »

Vous propose un **mercredi par mois**

Une animation gratuite, ouverte à tous

A la bibliothèque

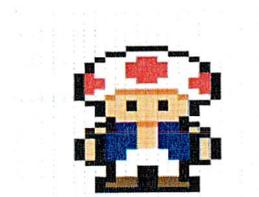


Nouveaux horaires de 14h30 à 17h30

Pour le mois de JANVIER : **mercredi 29 janvier**

Après-midi Pixel Art

Niveau : | débutant à grande difficulté



MISE EN PLACE DE LA ZFE

Depuis le 1er janvier 2025, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est officiellement mise en place sur le territoire de Caen la Mer. Une mesure qui vise à réduire la pollution de l'air et améliorer la qualité de vie des habitants.

Voici les principaux points à retenir :

La ZFE inclura :

- L'intérieur du périphérique de Caen ;
- Bretteville-sur-Odon, Caen, Carpiquet, Eterville, Hérouville Saint-Clair, Iffs, Mondeville, Cormelles-le-Royal, Fleury-sur-Orne, Louvigny, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Cependant, c'est l'ensemble des 48 communes qui sera concerné, car c'est le fait de traverser la ZFE-m qui est pris en compte pour la circulation des véhicules, et non le lieu de résidence.

Comment obtenir la vignette Crit'Air:

Pour la commander, rendez vous sur le site officiel (attention aux sites non officiels) <http://certificat-air.gouv.fr>

Le coût de la vignette est de 3,81€ (frais d'envoi inclus)

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

A partir du 1^{er} Janvier 2025, les déchets recyclables ne nécessitent plus de séparation pour être valorisés.

La CDC Val ès dunes a transféré sa compétence de traitement au SYVEDAC et de ce fait le nouvel exutoire accepte vos déchets en monoflux (emballages en plastique/métal/aluminium et papier, cartons).

A partir du 1^{er} Janvier 2025, il sera donc possible de mélanger tous vos emballages dans le bac jaune ! Le bac vert pourra être utilisé en cas de surplus.

VAL ÈS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DUNES

TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

- TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS EN PLASTIQUE**
- TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES**
- TOUS LES POTS, BARQUETTES ET TUBES**
- TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS**
- TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**
- TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

POUR EN SAVOIR +
appli Guide du Tri

OTRI
Service collecte, traitement et valorisation déchets

Déchèterie
1 Route de Saint-Pierre-sur-Dives
14370 Moul-Chicheboville

Tél : 02 31 23 42 42
Mail : otri@valesdunes.fr
Site internet : valesdunes.fr

#ENVRAC #SANSLESIMBRIQUER #SANSLES LAVER #BIENLESVIDER

BIODÉCHETS



Des Points d'Apport Volontaire (PAV) vont être installés sur les communes de:

Argences, Bellengreville, Cagny, Moulton-Chicheboville, Frénoville, Saint Sylvain et Vimont.

Accessibles dès le mois de Janvier 2025, ils permettront à **tous les habitants de Val ès dunes** de déposer leurs biodéchets (fruits et légumes, restes de repas, pain, viande, coquillages, arrêtes de poissons, fromages, sachets de thé...).

Vous avez des questions ? Contactez OTRI au 02.31.23.42.42 ou par mail otri@valesdunes.fr

6 PAV vont être installés sur la commune de FRÉNOUVILLE:

- ◆ Rue des Mésanges
- ◆ Rue Henri Crochet (salle des fêtes)
- ◆ Rue du Chemin du Moulin
- ◆ Rue de la Vigne (Gymnase)
- ◆ Rue des Evignettes
- ◆ Rue des 7 Ormes

ICI
vos DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT TRANSFORMÉS EN COMPOST!

UNE QUESTION ?
scannez ce QR code pour retrouver la liste complète des déchets alimentaires acceptés ou rdv sur : www.valesdunes.fr/

Épluchures, fruits et légumes abîmés

Coquilles d'œufs

Restes de repas

! PAS DE SAC PLASTIQUE

Thé et café

Appuyez sur la pédale

OTRI

J'AGIS, JE TRIE, C'EST SIMPLE ET RESPONSABLE

CITEO

RÉGION NORMANDIE

Calvados LE DÉPARTEMENT

Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE

MUTUELLE COMMUNALE

MUTUELLE COMMUNALE,
OUVERTE À TOUS LES **HABITANTS**
DE FRÉNOUVILLE

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS

- **Mardi 11 février 2025**
Mairie de Frénoville

Pour prendre rendez-vous :

02 33 05 29 20
contact@mutame-plus.fr



PANNEAU POCKET: RAPPEL



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

CHIENS



Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Il est également interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les bois et dans les marais.

Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.